

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE  
concours externe et interne

**LE QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES**

*Note de cadrage*

Intitulé officiel :

*Concours interne*

**Un questionnaire à choix multiples portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant.**

*Concours externe*

**Un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions du cadre d'emplois.**

➤Durée : 45 mn

➤Coefficient :

- Concours interne : 3
- Concours externe : 1

## I- LE CONTENU DES QUESTIONS

Dans la grande famille des QCM, le champ des uns est très précis : c'est le cas du QCM du concours interne d'adjoint d'animation ; le champ des autres est beaucoup plus large : ainsi, le QCM du concours externe ne comporte pas de programme.

**A- Le QCM du concours interne d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe : un QCM à champ précis**

### 1- Un intitulé précis :

« Un questionnaire à choix multiples portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la **compréhension du public**, la **protection et les droits de l'enfant** (durée : 45 mn coefficient 3) »

Il convient de souligner le "notamment" qui rend possible le choix par le jury de questions relatives à d'autres thématiques du programme réglementaire.

## **2- Un programme réglementaire :**

*Arrêté du 21 juin 2007 fixant le programme du concours interne d'adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe :*

- l'actualité de l'animation et de l'action sociale ;
- les notions de base sur les méthodes et les moyens pédagogiques dans le cadre d'activités d'animation ;
- les publics ;
- les notions de base en psychologie comportementale liées à la connaissance des publics ;
- les principales techniques d'accueil ;
- les principales obligations liées à l'organisation de toute activité en matière de responsabilité civile et pénale, d'assurance et de protection des mineurs ;
- les notions sur les règles de sécurité ;
- les notions sur la prévention en matière d'hygiène et de santé.

**3- Le nombre de questions n'est cependant pas réglementairement fixé, alors qu'il l'est pour d'autres concours.**

## **B- Le QCM du concours externe d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe : un QCM à large champ**

### **1- Un intitulé large, en deux temps :**

« Un questionnaire à choix multiples portant sur des **notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales**, ainsi qu'à la compréhension de **consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité**, dans le cadre de l'exercice des missions du cadre d'emplois concerné (durée : 45 mn ; coefficient 1) »

### **2- Pas de programme réglementaire**

Bien que le QCM du concours externe d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe ne comporte pas de programme, on peut toutefois se référer à titre indicatif au programme réglementaire d'autres épreuves :

- le programme des épreuves du concours interne d'adjoint d'animation, pour la partie "professionnelle" du QCM :

- les notions sur les règles de sécurité ;
- les notions sur la prévention en matière d'hygiène et de santé.

- le programme de l'épreuve de série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales du concours interne et du troisième concours d'animateur, pour la partie "institutionnelle" du QCM :

- les lois de décentralisation et l'organisation administrative des collectivités territoriales : la commune, le département et la région ;
- les principales compétences des collectivités territoriales ;
- la responsabilité administrative ;
- les budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements.

**3- Le nombre de questions n'est pas réglementairement fixé.**

## II- LE NOMBRE DE QUESTIONS

Lorsque le nombre de questions n'est pas réglementairement fixé, il appartient au jury de chaque concours de fixer ce nombre en prenant en compte notamment la durée de l'épreuve, soit 45 minutes. Ce nombre peut varier légèrement d'un concours à l'autre et d'une session à l'autre, dans une "fourchette" de 50 à 60 questions.

Pour le QCM du concours externe (comme pour tous les QCM des concours de catégorie C de la filière médico-sociale), les jurys retiennent généralement un QCM de 50 questions environ, réparties à raison de :

- 20 questions sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales,
- 30 questions "professionnelles" environ.

Pour le QCM du concours interne qui "balaye" tous les points du programme, le nombre de questions est généralement d'une cinquantaine.

A noter que, pour tous les QCM, chaque question comporte généralement de 3 à 6 propositions de réponses.

### En résumé :

- Les QCM comprennent une cinquantaine de questions, chaque question comportant généralement de 3 à 6 propositions de réponses.

- Les barèmes adoptés par les jurys ne prévoient pas de pénalités mais n'attribuent un point à chaque question que si toutes les réponses exactes et celles-ci seulement sont cochées.

- Le QCM du **concours interne d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe** requiert la connaissance du programme suivant :

- l'actualité de l'animation et de l'action sociale ;
- les notions de base sur les méthodes et les moyens pédagogiques dans le cadre d'activités d'animation ;
- les publics ;
- les notions de base en psychologie comportementale liées à la connaissance des publics ;
- les principales techniques d'accueil ;
- les principales obligations liées à l'organisation de toute activité en matière de responsabilité civile et pénale, d'assurance et de protection des mineurs ;
- les notions sur les règles de sécurité ;
- les notions sur la prévention en matière d'hygiène et de santé.

- Le QCM du **concours externe d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe** comprend une vingtaine de questions sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales et une trentaine de questions professionnelles.

Il ne comporte pas de programme réglementaire mais on peut se référer à celui d'autres épreuves de même nature (voir ci-dessus).